



Commission européenne



# RAPPORT 2020 SUR L'ÉTAT DE DROIT

Septembre 2020

## LE MÉCANISME EUROPÉEN DE PROTECTION DE L'ÉTAT DE DROIT ÉTAPE PAR ÉTAPE

**Janvier-février 2020:** mise en place du réseau «état de droit». Les États membres ont désigné leurs points de contact «état de droit»; première réunion du réseau «état de droit».

**Mai 2020:** les États membres et des autres parties prenantes ont fourni des contributions écrites; deuxième réunion du réseau «état de droit».

**Juillet-septembre 2020:** la Commission rassemble toutes les conclusions et prépare les projets des chapitres par pays.



**Mars-mai 2020** les États membres sont consultés sur la méthode et le questionnaire utilisé ultérieurement pour transmettre leur contribution.

**Mai-juillet 2020:** la Commission effectue des visites dans les États membres en mode virtuel.

**Septembre 2020:** les États membres reçoivent le projet du chapitre qui les concerne pour procéder à des mises à jour factuelles.

### 30 SEPTEMBRE 2020: LA COMMISSION PRÉSENTE LE TOUT PREMIER RAPPORT SUR L'ÉTAT DE DROIT, COMPOSÉ DE 27 CHAPITRES PAR PAYS

**Automne 2020: Coopération interinstitutionnelle au niveau de l'UE;** le Conseil et le Parlement européen examinent le rapport 2020 sur l'état de droit et les chapitres par pays.



**Automne 2020: Discussions à l'échelon national.** Les parlements nationaux, les autorités nationales, les parties prenantes et la société civile sont invités à examiner le rapport 2020 sur l'état de droit, y compris ses chapitres par pays.

### LA COMMISSION COMMENCERA À PRÉPARER LE RAPPORT 2021 SUR L'ÉTAT DE DROIT, EN S'INSPIRANT DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME EUROPÉEN DE PROTECTION DE L'ÉTAT DE DROIT

#### Méthode

Le rapport et les 27 chapitres par pays qu'il contient ont été élaborés sur la base d'une méthode arrêtée en concertation par tous les États membres.

#### Contacts

Le réseau «état de droit» a été créé pour aider à mettre en place un cadre de collaboration et à définir la méthode nécessaire pour élaborer le rapport sur l'état de droit. Le réseau constitue un canal de communication permanent entre la Commission et les États membres;

#### Processus

Tout au long du processus, la Commission a reçu des contributions de tous les États membres et de plus de **200 parties prenantes**. Plus de **300 réunions ont eu lieu en mode virtuel**, notamment avec les États membres, les parties prenantes et société civile.